

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL DU SUD

GAUDIEMPRÉ

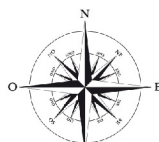
PLAN DE ZONAGE

PLUI ARRÊTÉ LE 05.12.19 PLUI APOUVÉ LE 25.03.21

Dossier réalisé avec
le bureau d'études :



Échelle : 1/5000^{ème}



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES CAMPAGNES DE L'ARTOIS
1050, AVENUE FRANÇOIS MITTERRAND
62810 AVESNES-LE-COMTE

03. 21. 220. 200
PLUI@CAMPAGNESARTOIS.FR
WWW.CAMPAGNESARTOIS.FR



Légende

- Limite communale
- Cimetière
- Cavité

Nouvelles constructions

- Nouveau hangar agricole
- Nouvelle construction

Limites de zones

- Ua : Zone urbaine dense correspondant aux centres-villages anciens
- Uj : Zone urbaine correspondant aux jardins
- UH : Zone urbaine à vocation d'équipements
- A : Zone agricole
- As : Secteur de la zone agricole présentant des enjeux naturels
- N : Zone naturelle

Éléments à protéger

- Élément de patrimoine urbain ou naturel à protéger au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
- Espace boisé classé au titre de l'article L.113-1 du Code de l'Urbanisme
- Élément de patrimoine naturel à protéger au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme : cours d'eau
- Élément à préserver au titre de l'article L.151-38 du Code de l'Urbanisme : accès agricole
- Sens de ruissellement

Installations agricoles

- Installation agricole classée
- Installation agricole non classée

Zone inondable

- Zone inondable issue de données communales

Éléments de patrimoine

Numéros	Désignation
1	Maison remarquable
2	Maison remarquable
3	Eglise
4	Arbre de la Paix
5	Maison remarquable
6	Calvaire
7	Plaque

